

Généralités :

- Respect, sportivité, serviabilité, prévenance, politesse, maîtrise de soi, participation aux activités du club, sont des qualités que l'on attend de chaque membres du club d'escrime.

- Les locaux sont à remettre dans un ordre impeccable après chaque entraînement.
- Les enfants ne peuvent être abandonnés à la grille de la caserne par leurs parents.

Ceux-ci doivent vérifier que le personnel enseignant est bien présent.

- A la fin de l'entraînement, les enfants et les adolescents doivent être repris à l'heure par leurs parents.

- Les responsables de la formation sont les Maîtres Alain Dispas et Raymond Magnée. En cas d'absence, ils nommeront une personne responsable.

- Les instructions doivent être suivies strictement.

- Interdiction d'entrer dans la salle d'arme avec des chaussures de ville. Les chaussures doivent avoir des semelles blanches.

- Tous les exercices avec arme doit être effectuée avec des vêtements appropriés. Les conditions d'utilisation du matériel d'escrime sont décrites dans le chapitre « Règles pour l'utilisation de matériel d'escrime »

- Chaque tireur doit tenir son arme de manière à ne faire prendre risque à personne.

- Le masque ne doit pas être endommagé au niveau des coutures et sur la couverture, ni rouille, ni aucun autre dommage.

- Les vêtements d'escrime doivent correspondre à l'arme pratiquée et ne doivent pas permettre de blessures causée par une défectuosité.

- L'arme doit être conforme aux règles de la F.I.E.

- Avant chaque combat, les vêtements, les armes, le masque sont vérifié.

- Chaque semestre un examen approfondi de l'équipement d'escrime doit être effectué.

- Tout membre, en ordre de cotisation est en droit de recevoir une leçon individuelle. La durée de la leçon et le choix des tireurs reste à la discrétion du maître d'armes. Le membres qui n'aurait pas reçu de leçon malgré une fréquentation régulière sur une période de 3-4 semaines, doit en aviser le maître d'armes.